Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010
Propositions d'indicateurs phares

Défi n°1 (1.1.3) : Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire

La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire en France s'élève à 7% en 2008. Dans sa loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005, la France s'est fixé l'objectif de porter cette part à 10% à l'horizon 2010. Dans l'Europe des 27, les énergies renouvelables couvraient 7% des besoins énergétiques en 2006, alors que l'objectif est d'atteindre 12% à l'horizon 2010. De nouveaux objectifs pour 2020 sont exprimés en termes de consommation finale.

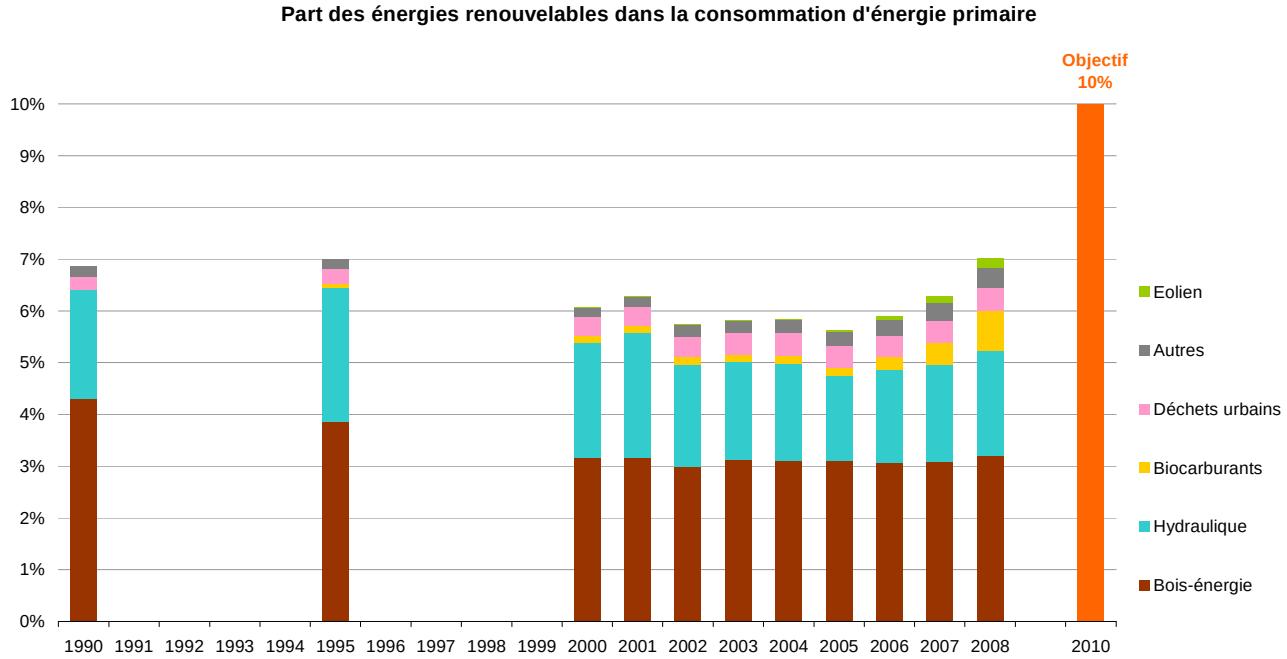

Note : France métropolitaine.
Source : SOeS, 2009.

Définition

Les sources d'énergies renouvelables retenues pour le calcul de l'indicateur couvrent l'hydraulique, l'éolien, le solaire photovoltaïque et thermique, la géothermie, les déchets urbains, le bois-énergie, les résidus de récolte, le biogaz, les pompes à chaleur et les biocarburants.
La consommation d'énergie primaire comprend la consommation des utilisateurs finals et la consommation utilisée pour la production et de la transformation d'énergie, y compris les pertes, c'est à dire la consommation intermédiaire par la branche énergie pour produire le type d'énergie consommée ou la livrer au consommateur final.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable - 20/01/2010
Propositions d'indicateurs phares

Objectifs de la stratégie nationale :
Défi clé n°1 : changement climatique et énergies

Choix stratégiques :

- Promouvoir et favoriser les comportements et les modes de production les plus sobres
- Informer pour éclairer les choix individuels et collectifs
- Soutenir l'innovation pour une croissance économe en énergie et en émissions de GES

Objectifs chiffrés :

- Porter à 23% en 2020 en France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.
- Atteindre en 2020, 50% d'énergies renouvelables et parvenir à l'autonomie énergétique totale en 2030 dans les départements d'outre-mer.

Enjeux

Les énergies renouvelables n'utilisent pas le stock de ressources naturelles épuisables. Elles présentent en outre l'avantage, par rapport aux combustibles fossiles, de ne pas émettre de gaz à effet de serre lors de la production ou de l'utilisation d'énergie (solaire, éolien, hydraulique) ou bien, dans le cas de la biomasse, d'avoir un bilan nul (on considère alors que le carbone ainsi brûlé est recyclé par la végétation). Les énergies renouvelables contribuent ainsi à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement en énergie et leur développement constitue l'une des voies privilégiées pour lutter contre le changement climatique.

Analyse

En 2008, la production d'énergie primaire d'origine renouvelable s'élève en France métropolitaine à 19 Mtep. Elle confirme ainsi une évolution à la hausse et le redressement de sa part dans la consommation d'énergie primaire. Celle-ci atteint 7%. Le bois-énergie et l'hydroélectricité représentent les trois quarts de la production d'énergies renouvelables. Les deux-tiers de cette énergie sont thermiques, provenant du bois, de l'incinération, des déchets urbains, des agrocarburants. L'autre tiers est de l'électricité : 86,5% d'origine hydraulique, 7,6% à partir de l'éolien et 5,7% de la biomasse. L'amélioration observée depuis 2006 provient de l'accroissement conjugué de la production électrique -reprise de la production hydraulique et forte progression de l'éolien-, et de la production primaire thermique qui augmente sous l'effet des agro-carburants.

En 2007, la France avait une part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire inférieure à la moyenne européenne : 6,3% contre 7,8%. Il reste à la France du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés à l'horizon 2010 (10%). Il en est de même au niveau de l'UE (12%). A l'horizon 2020, l'engagement de la France est de 23 % mais rapporté à consommation finale d'énergie. Celle-ci ne comprend pas la consommation intermédiaire par la branche énergie pour produire le type d'énergie consommée ou la livrer au consommateur final. Avec cette approche, la France se situe en 2008 un peu en dessous de 11%.

Pour en savoir plus

- http://www.developpement-durable.gouv.fr (Energie et climat)
- http://epp.eurostat.ec.europa.eu (Eurostat)
- http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr (rubriques « énergie » et environnement »)
- http://www.insee.fr (Dossier « développement durable »)

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD